



Été 2015

www.caravelles.ca



Document d'inscription – Été 2015

Le Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery a été élu « Club de l'année 2014 » par l'Association Régionale de Soccer de Québec, nous tenons à vous remercier de votre confiance et vous dire que cette récompense est d'abord et avant tout pour vous (bénévoles, entraîneurs, joueurs). Enfin, nous souhaitons aussi exprimer nos remerciements à la **CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY**.

Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy - Sillery

OUVERT LE SAMEDI
DE 9H À 13H CENTRE D'SERVICES PLACE DE LA CITÉ
2600, BOULEVARD LAURIER, PORTE 1

ET PLUS ENCORE!
BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER ?
FACILE AVEC NOTRE HORAIRE PROLONGÉ.
• de 6h à 22h en semaine
• de 8h 30 à 16h le week-end
COMPOSEZ LE 418 653-0515 7 JOURS/7

 **Desjardins**
Caisse de Sainte-Foy

Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.

U-21 à Senior (A et AA) et O-35 (A) (Nés en 1996 ; 1995 ; 1994 ... et moins) : 1 programme proposé

Pour les équipes Senior et O-35, possibilité de **forfait d'équipe pour 4200\$ (minimum 16 joueurs, maximum 25 joueurs)**. Le responsable (joueur et/ou entraîneur) doit soumettre au bureau du club une liste de **16 joueurs minimum** avec paiement et fiches d'inscription complétées pour chaque joueur **avant le 28 mars 2015**. Un chèque de dépôt de 200\$, post daté au 15 septembre 2015, est demandé afin de couvrir les éventuelles pertes de chandail de match. Les cas de remboursement doivent se gérer au sein même de l'équipe, c'est le responsable d'équipe qui s'en chargera.

Pour ces catégories, nous ne prenons plus d'inscription individuelle pour les joueurs A et AA.

Début de la saison LSQM : 09 mai

Séries éliminatoires du 30 août au 5 septembre. Finales le 7 septembre.

SPA (soccer pour adulte)

Soccer pour adultes débutants

En place depuis 2011, le but de cette activité est d'apprendre à jouer au soccer dans une atmosphère récréative. Vous profiterez des séances d'entraînement avec des thèmes (contrôle, passe etc.) adaptés au niveau du groupe. **Ces séances sont assurées par le service technique du club.** Cette activité est offerte aux adultes qui n'ont jamais joué au soccer ou très peu.

Première activité : **Dimanche le 7^{er} juin 2015 de 10h30 à 12h00** *(en même temps que l'activité des Novices U-5 et U-6, idéal comme activité parent-enfant)*. Fin des activités : Dimanche le 23 août

Le coût est de 120\$ pour les 12 séances.

Comment s'inscrire ?

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription, et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), elle doit présenter sa carte d'assurance maladie et une preuve de résidence* pour identification.

En vertu de la politique de la Ville de Québec, un supplément de 50% est demandé pour les frais d'inscription pour les **non-résidents**.

- **En personne** :
 - ❖ À partir du **16 mars 2015**, à la réception du club du lundi au vendredi de **11 h à 17 h**. Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.
 - ❖ Dans une enveloppe bien fermée, à déposer derrière le grillage de la réception du Club Caravelles (sur le comptoir), lors des heures d'ouverture de l'Aréna de Sainte-Foy.
 - ❖ Les 9-10-11 et 12 mars, de 17h à 20h, à la réception du club. Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.

- **Par la poste** :

Nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.**



Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à ecrire@caravelles.ca. **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

- **En ligne** @

Toute la **procédure** pour l'inscription en ligne est sur notre site internet, au www.caravelles.ca, « onglet Parents ».

Paiement par carte de crédit (Visa ou Master Card) obligatoire

L'inscription en ligne n'est pas possible :

- Pour les Seniors et O-35 qui s'inscrivent avec le *forfait équipe*.
- Pour les joueurs ayant évolué pour un autre club lors de votre dernière saison active
- Pour les non-résidents de la Ville de Québec
- Pour les joueurs suspendus par notre club ou tout autre club de la province

Pour **les nouveaux joueurs de soccer** (membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), **le club se doit d'accepter l'inscription en ligne** (suite à l'enregistrement de celle-ci de votre part) avant que cette dernière soit officialisée. Tant que les deux conditions ci-bas ne sont pas remplies, **l'inscription n'est pas officielle**.

- Nous vérifierons en premier temps que le membre n'existe pas dans le système informatique de la province (ne pas créer de doublon). Il est important de savoir que tous les clubs de la province

- sont reliés, donc si votre enfant a déjà joué ailleurs **OU DANS NOTRE CLUB**, il existe **assurément** dans le système. Si vous ne le trouvez pas, c'est qu'il a possiblement été encodé avec une faute d'orthographe; avant de poursuivre, écrivez-nous pour que nous puissions corriger l'erreur. Ne créez pas de nouveau dossier svp, cela ne fera que retarder l'inscription.
- Deuxièmement, pour les nouveaux membres, vous devez **obligatoirement** nous poster ou nous scanner (par courriel au ecrire@caravelles.ca) une copie de la carte d'assurance maladie de l'inscrit et une preuve de résidence, sans quoi, nous devons refuser l'inscription.

Le club n'envoie pas de courriel de confirmation pour les inscriptions web. Il vous contactera **uniquement** si l'inscription web, pour une des raisons évoquées plus haut, n'est pas acceptée. Vous serez convoqués pour les camps de sélection si vous avez coché la case à cet effet, ou pour le début des entraînements plus tard en avril-mai. Consultez notre site internet pour plus de détails.

Habit d'équipe

Pour les joueurs A et AAA, lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison estivale, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties.

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons, de protège-tibia, de bas et shorts officiels de match. Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match à nos bureaux, **ceux-ci sont obligatoires**.

Pour le SPA, chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et de protège-tibia.

Photo de passeport

- 1- Vérifiez sur le formulaire d'inscription si la notice PHOTO est indiquée à côté de la catégorie d'inscription (U-9 à U-18 A et AA, Senior, O-35 et U-11 à U-18 LSRQ). Si tel est le cas, c'est qu'une photo de passeport est demandée pour cette catégorie.
 - Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire effectue **sa première inscription** à un **club de soccer du Québec**, sa photo doit être prise*.

- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire jouait aux Caravelles mais n'a jamais pris de photo, cette dernière doit être prise*.
 - Si le joueur provient d'un autre club, il doit passer à son ancien club pour y récupérer son passeport, puis venir le remettre au bureau des Caravelles avant le 24 avril 2015.
 - Pour les inscrits possédant déjà un passeport (photo) au Club Caravelles (Été 2013 et plus), un courriel vous sera envoyé, en avril, **si** votre photo est expirée.
- 2- Si les directives plus haut ne sont pas suivies, il est possible que le joueur ne puisse pas jouer les premiers matchs de la saison.

*Si une photo est nécessaire et elle doit être obligatoirement prise à nos bureaux, avant le 26 avril 2015, 17h. Il est possible de se présenter plus tard certains soirs, sur rendez-vous, au ecrire@caravelles.ca.



Communications

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/soccercaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît dorénavant le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription.

Informations complémentaires

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : <http://caravelles.ca/notre-club/formulaires-politiques/>

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe.

Merci!

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider lors des inscriptions, des activités spéciales, des journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au ecire@caravelles.ca pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie?**



Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](#) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.